

UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L' AISNE

4, bis avenue Gustave Eiffel- 02400 CHATEAU-THIERRY

Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80 - Fax : 03.23.71.56.31

—oOo—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le 21 novembre à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Hugues DAZARD.

Membres en exercice : 67 titulaires - 37 suppléants Délégués présents : 41 délégués (34 titulaires - 7 suppléants) Dont membres votants à voix délibérative : 41 délégués Date de convocation du Comité Syndical : 15 novembre 2023	<u>Résultat du vote :</u> Voix Pour : 41 Voix Contre : 0 Abstention : 0
--	--

Membres présents :

Titulaires : Mr Adam Hubert, Mr Alexandre David, Mr Bahu Nicolas, Mr Bandry Didier, Mme Belleville Catherine, Mr Cantot Dominique, Mr Carion Denis, Mr Dazard Hugues, Mme Devron Francine, Mr Dobski Philippe, Mr Doucet Jean-Marie, Mr Eugène Sébastien, Mr Foulon Didier, Mr Frex Dominique, Mme Hernandez Maryse, Mr Juillet Jean-Etienne, Mr Lévêque Yves, Mr Malezé Patrick, Mr Mangin Eric, Mr Marchal Philippe, Mr Pantoux Jean-Luc, Mr Peugniez Michaël, Mme Parent-Defer Elisabeth, Mr Pittana Stéphane, Mr Pitton-Terrien Michel, Mr Polin Jean-Pierre, Mme Richard Catherine, Mr Robin Claude, Mme Romelot Martine, Mme Stofferis Régine, Mr Tatin Christian, Mme Triconnet Nelly, Mr Vérot Vincent, Mr Zatwarnicki Jean-Michel.

Suppléants votants : Mr Boyot Jacques, Mr Fernandez Didier, Mr Guilleman Michel, Mr Jourdain Gilles, Mr Thomas Rémy, Mr Janot Philippe, Mr Landrieux Tanguy.

Membres absents excusés :

Titulaires : Mr Bandry Jean-Pierre, Mr Bruneaux Henri, Mr Charbonnier Patrick, Mr Der Sarkissian Jean-Pierre, Mr Duclos Dominique, Mr Fraeyman Fabien, Mme Gabriel Madeleine, Mr Gebka Jacques, Mme Gleize Séverine, Mr Jacquin Claude, Mr Lloancy David, Mr Loyaux Emmanuel, Mr Magnier Jean-Luc, Mr Mathis Michel, Mr Moysse Dominique, Mme Picard Florence, Mme Vaudé Gaëlle.

Membres absents: Mr Arnefaux Alain, Mr Atzéni Frédéric, Mr Blavet Gérard, Mr Branquard André, Mr Burel Régis, Mr Davin Benoît, Mr Dujon Régis, Mr Haÿ Etienne, Mr Hoerter Michel, Mr Hourdry Mathieu, Mr Hubier Maxime, Mr Lavoix Olivier, Mme Malet Madeleine, Mme Pauly Brigitte, Mr Saroul Daniel, Mr Simon André,

Est nommé secrétaire de séance : Mr Frex Dominique.

<u>Objet :</u> Tarification eau potable – part syndicale

N°2023 11 03

- Vu les dispositions générales applicables au budget d'un service public à caractère industriel ou commercial,

-Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, définies par l'article L 2224-12 et suivants, relatives à la facturation d'eau potable,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20231121-20231103-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/11/2023

Publication : 30/11/2023

Certifié par le Président

-Considérant les éléments du prix de l'eau revenant à l'USESA composés d'une part fixe (abonnement) et d'une part variable (m3 consommé),

-Considérant la délibération du 08 novembre 2022 fixant la nouvelle formule de révision du prix de l'eau applicable à compter du 1^{er} janvier 2023,

- Considérant que l'application du coefficient de révision entraîne, pour la définition des tarifs applicables au 1^{er} Janvier 2024, une augmentation du prix de l'eau de +3.06%,

- Entendu les résultats de la prospective financière 2024-2028 sur les prévisions de financement des opérations du schéma directeur d'eau potable,

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable exprimé par les membres du bureau en réunion du 7 novembre 2023

DECIDENT, après en avoir délibéré :

- DE NE PAS APPLIQUER la formule de révision délibérée le 08 novembre 2022 et d'appliquer une révision des tarifs de la part de l'USESA de 1.5 % au 01 janvier 2024

- DE FIXER les tarifs applicables au 1^{er} Janvier 2024, aux montants suivants hors taxes après révision de 1.5 % sur les tarifs de base au 1^{er} janvier 2023 :

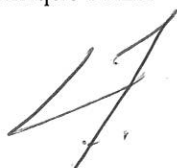
Part syndicale Tarifs € hors taxes		USESA
Part fixe annuelle	Valeur actualisée 2024	18.2283
	Valeur au 01 janvier 2023	17,9589
Part variable m3	Valeur actualisée 2024	0,8273
	Valeur au 01 janvier 2023	0,8151

- D'APPLIQUER la présente décision à compter des facturations émises à compter du 1^{er} semestre 2024.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance,

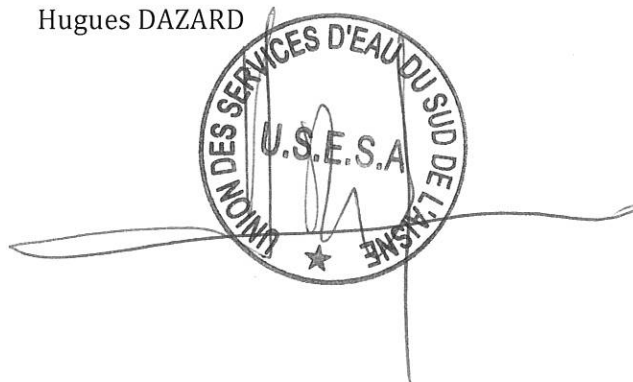
Dominique FREX



Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Hugues DAZARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20231121-20231103-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/11/2023

Publication : 30/11/2023

Certifié par le Président